



Monsieur Sébastien Lecornu
Premier ministre

Madame Amélie de Montchalin
Ministre de l'Action et des Comptes publics

Monsieur David Amiel
Ministre délégué chargé de la Fonction publique et la Réforme de l'État

Bagnolet, le 16 janvier 2026

Monsieur le Premier ministre,
Madame la ministre,
Monsieur le ministre,

Nos organisations syndicales tiennent à vous alerter sur la dégradation continue de la rémunération des agent-es publics dans le contexte du débat parlementaire sur le projet de loi de finances.

L'engagement quotidien et sans faille des agent-es de la fonction publique dans la réalisation de leurs missions est une garantie pour toutes et tous, permettant aux services publics d'être cette clé de voûte de notre modèle social depuis tant de décennies. Ce sont elles et eux qui mettent en œuvre les politiques publiques. Fort-es de leur sens de l'intérêt général, ils et elles font tenir les services publics malgré des années de manque de reconnaissance et de considération pour leur travail et son sens, conséquence d'une situation chronique de sous-rémunération, et la facilité de leur dénigrement dans le débat public.

L'absence, au sein du projet de loi de finances, de toute mesure de revalorisation indiciaire, par l'augmentation de la valeur du point d'indice et/ou l'amélioration de la grille indiciaire, est à nouveau un signal de découragement et d'indifférence envoyé aux agent-es publics. Dans le contexte de déficit aggravé des carrières de la fonction publique, c'est une faute politique qui est en passe d'être à nouveau commise.

La rémunération nette moyenne a baissé de 0,9 % en euros constants en 2023, malgré deux revalorisations du point d'indice décidée sous la contrainte de l'inflation pour juillet 2022 et juillet 2023 et 5 points d'indice au 1er janvier 2024 qui n'ont jamais permis de compenser l'inflation. Le gel de la valeur du point d'indice en 2024 et 2025, la suspension de la GIPA, la mise en place d'une indemnité différentielle en 2025 et 2026, la réduction de la rémunération des congés de maladie ordinaire, sont venus aggraver la situation et sont vécus par les agent-es publics comme un camouflet sinon une punition. Les inégalités entre les femmes et les hommes n'ont reçu aucune réponse d'ampleur et sont aggravées par cette austérité.

.../...

En ce mois de janvier, de nombreux personnels de catégorie C et B vont voir leurs traitements indiciaires passer sous le SMIC, c'est inadmissible et cela aurait pu être évité !

Face aux enjeux de renouvellement des effectifs rendus plus urgents par leur vieillissement, il est impératif de redonner sans tarder de l'attractivité aux carrières de la fonction publique.

En conséquence nos organisations vous demandent de bien vouloir introduire dans le projet de loi de finances pour 2026 des mesures de revalorisation indiciaire des rémunérations des agent·es publics :

- une revalorisation importante de la valeur du point d'indice ;
- des mesures de revalorisation des grilles indiciaires qui permettent dans chaque catégorie hiérarchique une réelle progressivité du traitement ;
- l'abrogation de la baisse de 10 % des rémunérations pendant les congés de maladie ordinaire ;
- l'abrogation du jour de carence.

Nous vous prions de croire, Monsieur le Premier ministre, Madame la ministre, Monsieur le ministre, en notre détermination collective.

Sylviane BROUSSE

Coordinatrice CGT Fonction publique

Christian GROLIER

Secrétaire général de l'UIAFP-FO

Laure REVEL

Secrétaire générale de l'UFFA-CFDT

Luc FARRE

*Secrétaire général
de l'UNSA Fonction publique*

Caroline CHEVE

Secrétaire générale de la FSU

Gaëlle MARTINEZ

*Déléguée générale
de Solidaires Fonction publique*

Marie-Christine CARATY-QUIQUET

*Présidente de la Fédération
des Services publics CFE-CGC*

Pascal KESSLER

Président de la FA-FP